

Arrêté du Maire

N° 2019/54

Objet : Viabilisation en eau usée et eau potable
Avenue Saint Joseph
Réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de PLABENNEC,

Vu les articles L 131.1 à L 131.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.511-1 et les suivants de la sécurité intérieure,

Considérant qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité du passage sur les voies publiques,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation en raison de la viabilisation en eau usée et en eau potable Avenue Joseph par l'entreprise : « BOUYGUES ».

ARRÊTE

Article 1 - Le lundi 8 avril 2019, de 8 heures à 18 heures, la circulation sera interdite Avenue Saint-Joseph entre la rue des Trois Frères Le Jeune et la rue Abbé Le Guen.
Une déviation sera mise en place par la rue Marcel Bouguen.
Une déviation sera mise en place par la rue Jean Monfort

Article 2 - La mesure édictée ci-dessus sera matérialisée par des panneaux réglementaires dont la mise en place sera assurée par l'entreprise : « Bouygues ».

Article 3 - Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

Article 4 - Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le Gardien de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes habituelles.

Cet arrêté remplace et annule l'arrêté N°2019/47

Fait à PLABENNEC, le 21 mars 2019
Le Maire,
Signé : Marie-Annick CREAC'HCADEC

ACTE RENDU EXECUTOIRE
compte tenu de l'affichage
le mars 2019

Le Maire

